

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230206-D23-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Affichage : 08/02/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FÉVRIER 2023

FB/TD/OR n° 2023/08

### Objet de la délibération :

Autorisation de signer l'avenant  
n°3 à la convention ACTES avec  
la Préfecture

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Votants : 27

### Date de la convocation :

31 JANVIER 2023

### Date de publication en ligne :

13 FÉVRIER 2023

### Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Philippe POISSONNIER, Eric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

### Excusés :

- Patricia EVENO
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à François BELHOMME
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à Fabrice PICHARD

### Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L4141-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/07 du 12 juin 2007,

Vu la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité du 9 août 2007 signée entre l'État, représenté par la Préfecture d'Eure-et-Loir, et la ville d'Épernon,

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant la mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du décret 2021-1310 du 07/10/2021 concernant la transmission des documents relatifs à l'urbanisme ;

**2023-15**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230206-D23-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

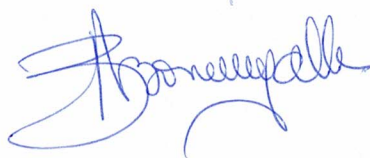
Affichage : 08/02/2023

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention ACTES du 9 août 2007.



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Fait et délibéré à Épernon,  
le 6 février 2023



Le Maire,  
François BELHOMME

